

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 18 décembre 2017.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le dix-huitième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-sept, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 19 h 30.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents :	les conseillères	Luce Lacroix, Nicole Boilard,
	les conseillers	Claude Gagnon, Rosaire Simoneau, Eddy Faucher, Steve Rouleau,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-12-872

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

Avis de motion et
présentation du
règlement
numéro
1705-2017

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1705-2017

Avis de motion est donné par le conseiller **Rosaire Simoneau** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1705-2017 établissant les taux de la taxe sur la valeur foncière pour l'année 2018.

La greffière présente le projet de règlement numéro 1705-2017, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Avis de motion et
présentation du
règlement
numéro
1706-2017

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1706-2017

Avis de motion est donné par le conseiller **Steve Rouleau** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1706-2017 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour le service d'aqueduc municipal pour l'année 2018.

La greffière présente le projet de règlement numéro 1706-2017, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1707-2017

Avis de motion et
présentation du
règlement
numéro
1707-2017

Avis de motion est donné par la conseillère **Luce Lacroix** qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1707-2017 établissant la tarification pour le service d'égout sanitaire et pour l'épuration des eaux usées pour l'année 2018.

La greffière présente le projet de règlement numéro 1707-2017, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1708-2017

Avis de motion et
présentation du
règlement
numéro
1708-2017

Avis de motion est donné par le conseiller **Eddy Faucher** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1708-2017 fixant la tarification pour le service de collecte, de transport et de disposition des déchets pour l'année 2018.

La greffière présente le projet de règlement numéro 1708-2017, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1709-2017

Avis de motion et
présentation du
règlement
numéro
1709-2017

Avis de motion est donné par le conseiller **Claude Gagnon** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1709-2017 imposant une taxe de valeur locative pour l'année 2018.

La greffière présente le projet de règlement numéro 1709-2017, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1710-2017

Avis de motion et
présentation du
règlement
numéro
1710-2017

Avis de motion est donné par le conseiller **Steve Rouleau** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1710-2017 autorisant le paiement des taxes municipales 2018 de la Ville de Sainte-Marie en trois (3) versements.

La greffière présente le projet de règlement numéro 1710-2017, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Avis de motion et
présentation du
règlement
numéro
1711-2017

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1711-2017

Avis de motion est donné par la conseillère **Nicole Boilard** qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1711-2017 assujettissant au paiement d'une compensation pour services municipaux certains propriétaires d'immeubles exempts de toute taxe foncière, municipale ou scolaire, pour l'année 2018.

La greffière présente le projet de règlement numéro 1711-2017, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Avis de motion et
présentation du
règlement
numéro
1712-2017

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1712-2017

Avis de motion est donné par le conseiller **Eddy Faucher** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1712-2017 établissant la tarification pour l'année 2018 pour la mise en place d'un service de vidange, transport, traitement et valorisation d'eaux usées d'installations septiques non raccordées à un réseau d'égout municipal autorisé.

La greffière présente le projet de règlement numéro 1712-2017, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

2017-12-873

EMPRUNT TEMPORAIRE EN ATTENDANT LA PERCEPTION DES RECETTES PRÉVUES AU BUDGET 2018

ATTENDU QUE conformément au paragraphe 2 de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*, il est permis à une municipalité d'effectuer des emprunts temporaires en attendant la perception des recettes prévues au budget 2018;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise, si requis, sa trésorière, madame Lucie Gravel, à effectuer les emprunts temporaires nécessaires au fonctionnement de la municipalité, et ce, pour un montant maximum de 1 000 000,00 \$ à un taux n'excédant pas 4,0%.

QUE ces emprunts temporaires seront remboursés par la perception des recettes prévues au budget 2018.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION FIXANT LE TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2018

2017-12-874

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit établir un taux d'intérêt pour tous les comptes de taxes, compensations, tarifs ou pour tous les comptes passés dus de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2018;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie établisse le taux d'intérêt pour tous les comptes de taxes, compensations, tarifs ou pour tous les comptes passés dus de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2018 à 12% annuellement.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-875

ACCEPTATION DE LA LISTE DES MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES NUMÉRO 04-2017

ATTENDU QU'en vertu de la politique de transfert budgétaire, il y a lieu de soumettre les modifications budgétaires au conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte les modifications budgétaires préparées par la trésorière en date du 18 décembre 2017 portant le numéro 04-2017.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-876

CONTRAT DE SERVICE DE DÉCHIQUETAGE DE DOCUMENTS CONFIDENTIELS SUR PLACE AVEC DÉCHIQUETAGE DE BEAUCE POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE le Service du greffe et contentieux recommande la signature d'une entente de trois (3) ans pour le service de déchetage de documents confidentiels sur place;

ATTENDU QUE *Déchetage de Beauce* a déposé sa tarification pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE conformément à leur offre de service, la Ville de Sainte-Marie autorise, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, la signature d'une entente avec *Déchetage de Beauce* établissant la tarification du service de déchetage de documents confidentiels sur place à raison de trois (3) consoles, représentant un montant annuel récurrent de 936,00 \$, taxes en sus.

QU'à cette somme, s'ajoute le déchetage massif de documents confidentiels sur place, et ce, selon le type de contenants et leur date de destruction. Le Service du greffe et contentieux estime ce service à 500,00 \$, taxes en sus, annuellement.

QUE ces sommes soient financées à même les activités financières des années 2018, 2019 et 2020.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, l'entente intervenue avec *Déchetage de Beauce* pour les années 2018, 2019 et 2020.

Certificat de crédits du trésorier : référence aux budgets 2018, 2019 et 2020.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-877

SIGNATURES DU BAIL DE LOCATION DE LOCAUX AU 640 ROUTE CAMERON AVEC LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA BECQUÉE POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER 2018 AU 30 JUIN 2022

ATTENDU QUE le *Centre de la Petite Enfance La Becquée* désire louer un espace (locaux R-102, R-103, R-104 et R-105) au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 640 route Cameron, propriété de la Ville de Sainte-Marie;

ATTENDU QU'un bail de location a été préparé par la Ville de Sainte-Marie établissant les modalités et obligations de chacune des parties;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer avec le *Centre de la Petite Enfance La Becquée* le bail de location d'un espace (locaux R-102, R-103, R-104 et R-105) au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 640 route Cameron.

QUE le bail de location soit d'une durée de cinquante-quatre (54) mois, soit du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-878

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR PERMETTRE L'INSTALLATION D'UN CÂBLE DE FIBRE OPTIQUE RELIANT LES DÉBITMÈTRES INSTALLÉS SUR LA RUE NOTRE-DAME NORD (PRÈS DE LA RUE DES MARRONNIERS) ET DU BOULEVARD VACHON NORD (FACE AU IGA) AU RÉSEAU DE LA VILLE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit accorder un mandat de services professionnels en ingénierie pour permettre l'installation d'un câble de fibre optique reliant au réseau de la Ville les débitmètres récemment installés sur la rue Notre-Dame Nord (près de la rue des Marronniers) et du boulevard Vachon Nord (face au IGA);

ATTENDU QUE la firme *Telecon Design* a déposé une offre de service pour chacun de ces sites;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde à *Telecon Design* le mandat de services professionnels en ingénierie visant l'installation d'un câble de fibre optique reliant les immeubles suivants au réseau de la Ville, soit :

- Débitmètre – rue Notre-Dame Nord (près de la rue des Marronniers)
Offre de services professionnels datée du 21 septembre 2017 2 927,00 \$, taxes en sus
- Débitmètre – boulevard Vachon Nord (face au IGA)
Offre de services professionnels datée du 21 septembre 2017 2 850,00 \$, taxes en sus

TOTAL 5 777,00 \$, taxes en sus

QUE ces travaux incluent notamment les relevés, la conception, la mise en plan, l'ingénierie, la demande de permis, le plan de construction ainsi que la gestion de projet.

QUE le directeur général, monsieur Jacques Boutin, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, tout document officialisant ladite résolution.

QUE ces sommes soient financées à même le règlement d'emprunt numéro 1653-2016.

Certificat de crédits du trésorier numéro 362.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-879

TRAVAUX D'INSTALLATION DE CÂBLES DE FIBRE OPTIQUE RELIANT LES DÉBITMÈTRES INSTALLÉS SUR LA RUE NOTRE-DAME NORD (PRÈS DE LA RUE DES MARRONNIERS) ET DU BOULEVARD VACHON NORD (FACE AU IGA) AU RÉSEAU DE LA VILLE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit accorder un contrat pour les travaux d'installation de câbles de fibre optique reliant au réseau de la Ville les débitmètres récemment installés sur la rue Notre-Dame Nord (près de la rue des Marronniers) et du boulevard Vachon Nord (face au IGA);

ATTENDU QUE la firme *Telecon inc.* a déposé une offre de service pour chacun de ces sites;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde à *Telecon inc.* le contrat pour les travaux d'installation de câbles de fibre optique reliant les immeubles suivants au réseau de la Ville, soit :

- Débitmètre – rue Notre-Dame Nord (près de la rue des Marronniers)
Offre de services professionnels datée du 4 décembre 2017 4 567,75 \$, taxes en sus
- Débitmètre – boulevard Vachon Nord (face au IGA)
Offre de services professionnels datée du 4 décembre 2017 2 527,75 \$, taxes en sus

TOTAL **7 095,50 \$, taxes en sus**

QUE ces travaux incluent notamment le câble, le matériel de fusion ainsi que, si requis, la main-d'œuvre pour la signalisation pendant la durée des travaux.

QUE ces sommes soient financées à même le règlement d'emprunt numéro 1653-2016.

QUE ces travaux engendrent également des frais récurrents annuels payables à *Telecon* qui seront financés à même les activités financières de l'année en cours, répartis comme suit :

- Débitmètre – rue Notre-Dame Nord (près de la rue des Marronniers) 340,00 \$, taxes en sus
- Débitmètre – boulevard Vachon Nord (face au IGA) 250,00 \$, taxes en sus

TOTAL **590,00 \$, taxes en sus**

QUE le directeur général, monsieur Jacques Boutin, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, tout document officialisant ladite résolution.

Certificat de crédits du trésorier numéro 363 (TECQ 2014-2018).

Certificat de crédits du trésorier numéro 364 (frais annuels)

Adopté à l'unanimité.

2017-12-880

SERVICE DE L'INGÉNIERIE / TRAVAUX DE PEINTURE DU 3^e ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE / AUTORISATION DE FINANCEMENT ET DE RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2017-01-049 adoptée lors de la séance extraordinaire du 24 janvier 2017, autorisé son Service de l'ingénierie à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement du 3^e étage de l'hôtel de ville, soit plus particulièrement la réparation de la porte d'urgence, l'ajout d'une division dans le bureau des techniciens du Service de l'ingénierie ainsi que les travaux de peinture, de remplacement de plinthes et de stores;

ATTENDU QU'un montant de 21 500,00 \$, taxes nettes incluses, a été alloué à la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces travaux et conformément à la politique d'achat, toute dépense supérieure à 10 000,00 \$ doit être, au préalable autorisée par le conseil municipal;

ATTENDU QUE suite à une demande de prix auprès de deux (2) entreprises en peinture, le Service de l'ingénierie recommande d'accorder le contrat des travaux de peinture à *Les Entreprises Cloutier enr.*, et ce, au montant de 9 980,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat des travaux de peinture du 3^e étage de l'hôtel de ville (cinq (5) bureaux, passage, réception, espace photocopieur, salle de bain et salle des classeurs de l'urbanisme) à *Les Entreprises Cloutier enr.*, et ce, au montant de 9 980,00 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même le montant alloué et autorisé au certificat de crédits numéro 19 de l'année 2017.

Certificat de crédits du trésorier numéro 19 (résolution numéro 2017-01-049).

Adopté à l'unanimité.

2017-12-881

RECONNAISSANCE D'ORGANISMES DÉSIRANT ADHÉRER AU PROGRAMME D'ASSURANCE POUR LES OBNL DES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

ATTENDU QUE depuis le 30 novembre 2017, date du renouvellement du *Programme d'assurance pour les OBNL des municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)*, de nouvelles procédures ont été mises en place via la plateforme électronique de BFL Canada inc.;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit, lors d'une nouvelle demande d'adhésion reconnaître l'organisme oeuvrant sur son territoire, et ce, aux fins du *Programme d'assurance pour les OBNL des municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)*;

ATTENDU QUE quatre (4) organismes désirent adhérer à ce programme d'assurance;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie reconnaisse, aux fins du *Programme d'assurance pour les OBNL des municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)*, les organismes suivants :

- Association de la fibromyalgie région Chaudière-Appalaches
- Club mariverain de généalogie
- Club de peinture
- Harmonie de La Nouvelle-Beauce

Adopté à l'unanimité.

2017-12-882

RATIFICATION DE L'EMBAUCHE DE PERSONNEL / CENTRE CAZTEL (SECTEUR ARÉNA), SAISON DES GLACES 2017-2018

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande au conseil municipal d'embaucher une nouvelle ressource pour le secteur aréna au Centre Caztel pour la saison des glaces 2017-2018;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour embaucher du personnel;

ATTENDU QUE conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par la résolution numéro 2004-10-515, le directeur général a procédé à l'embauche d'une nouvelle ressource, et ce, depuis 18 décembre 2017;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'embauche de *monsieur Joey Boisvert* à titre d'aide-opérateur et de préposé à la billetterie au Centre Caztel pour la saison des glaces 2017-2018, et ce, depuis le 18 décembre 2017. Les conditions de travail de cette personne sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux.

Certificat de crédits du trésorier numéro 365.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-883

RATIFICATION DE L'EMBAUCHE DE PERSONNEL / ÉTUDIANT POUR LA SURVEILLANCE DES PATINOIRES EXTÉRIEURES DU PARC DE LA FAMILLE, DU PARC DROUIN, DU PARC DE L'ÉVEIL ET DU PARC DE L'OTJ POUR LA SAISON HIVERNALE 2017-2018

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a accordé des contrats d'entretien des patinoires extérieures du parc de l'OTJ, du parc Drouin, du parc de la Famille et du parc de l'Éveil, et ce, pour la saison hivernale 2017-2018;

ATTENDU QUE pour effectuer la surveillance des patinoires extérieures du parc de la Famille, du parc Drouin, du parc de l'Éveil et du parc de l'OTJ, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire désire procéder à l'embauche d'un responsable additionnel;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour embaucher du personnel;

ATTENDU QUE conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par la résolution numéro 2004-10-515, le directeur général a procédé à l'embauche d'une nouvelle ressource, et ce, depuis 18 décembre 2017;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'embauche de *monsieur Joey Boisvert* pour effectuer la surveillance des patinoires extérieures du parc de la Famille, du parc Drouin, du parc de l'Éveil et du parc de l'OTJ pour la saison hivernale 2017-2018 depuis le 18 décembre 2017, et ce, jusqu'au 11 mars 2018. La rémunération, à ce titre, sera le salaire minimum. Les autres conditions de travail de cette personne seront celles prévues à la *Loi sur les normes du travail*.

Certificat de crédits du trésorier numéro 366 et référence au budget 2018.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-884

RATIFICATION DE LA VENTE D'UN VÉHICULE USAGÉ, CHEVROLET ASTRO 1997 (VM #64)

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie recommande de vendre l'ancienne camionnette du Service de l'ingénierie (véhicule #64);

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la vente, sans aucune garantie, du véhicule usagé *Chevrolet Astro 1997 (VM #64)* au coût de 300,00 \$, T.P.S. (5%) en sus, à *Clément Poulin inc.* de Vallée-Jonction.

QUE monsieur Bruno Gilbert soit autorisé à remettre ledit véhicule sur dépôt d'un chèque au montant de 315,00 \$ et à signer tout document relatif au transfert de propriété.

QUE le montant de la TVQ, représentant 29,93 \$, soit perçu par la Société de l'Assurance Automobile du Québec lors du transfert de propriété.

Adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DU POSTE DE SECRÉTAIRE MULTISERVICES

2017-12-885

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a autorisé la création d'un poste de secrétaire multiservices à temps complet;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de la convention collective, un affichage a été fait;

ATTENDU QU'une seule salariée a soumis sa candidature;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde à madame Joanie Pinet le poste de secrétaire multiservices à temps complet;

QUE son entrée en poste soit effective au 3 janvier 2018;

QUE madame Pinet bénéficiera des avantages prévus à la convention collective des employé(e)s de service et sa rémunération sera celle correspondant à la classe B ou C, selon le poste occupé.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2018.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance. Aucune question n'est posée.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 H 40.

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.